



# Conseil économique et social

Provisoire

6 avril 2010  
Français  
Original : anglais

---

## Session d'organisation de 2010

### Compte rendu analytique provisoire de la 1<sup>re</sup> séance

Tenue au Siège à New York, le mardi 19 janvier 2010, à 10 heures

*Président par intérim* : M<sup>me</sup> Lucas ..... (Luxembourg)

*Président* : M. Ali ..... (Malaisie)

## Sommaire

Ouverture de la session

Exposé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la situation en Haïti

Déclaration de la Présidente provisoire

Élection du Président

Déclaration du Président

Déclaration de la Vice-Secrétaire générale

Élection du Bureau

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Ouverture de la session**

1. **La Présidente provisoire** déclare ouverte la session d'organisation de 2010 du Conseil économique et social.

### **Exposé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la situation en Haïti**

2. **La Présidente provisoire** fait part de ses condoléances au Gouvernement et au peuple d'Haïti à la suite du séisme du 12 janvier.

3. *À l'invitation de la Présidente provisoire, les membres du Conseil observent une minute de silence.*

4. **M. Khalikov** (Bureau de la coordination des affaires humanitaires) dit que selon les estimations le tiers de la population d'Haïti a été touchée par le séisme. Les besoins prioritaires comprennent l'assistance médicale, le logement, la nourriture, l'eau et l'assainissement. Du personnel des Nations Unies a été envoyé en Haïti où il aide à coordonner les secours. Certes, l'accès aux victimes du séisme reste difficile en raison de l'engorgement de l'aéroport et des dommages causés au port maritime, toutefois, l'aide a commencé à parvenir aux survivants. L'ONU s'affaire actuellement avec des partenaires internationaux pour faire parvenir des approvisionnements à 300 000 personnes environ; elle redoublera d'efforts pour atteindre bientôt 2 millions de destinataires.

5. La communauté internationale a fait preuve d'une grande solidarité avec le peuple haïtien. En effet, un grand nombre de pays s'activent pour accorder la priorité aux secours et faire parvenir des fonds à des organismes humanitaires. Près de 20 % des 575 millions de dollars des États-Unis demandés par le Secrétaire général dans son appel éclair lancé en faveur d'Haïti ont déjà été recueillis. En outre, le Secrétaire général a approuvé le déblocage de 25 millions de dollars en provenance du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires afin de financer des projets en Haïti. La Suède mérite des remerciements particuliers pour avoir fourni un module destiné à loger des travailleurs humanitaires en Haïti. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires collabore étroitement avec des pays qui fournissent des contingents de maintien de la paix pour assurer la sécurité, surtout pendant la distribution de l'aide.

6. **M. McNee** (Canada), prenant la parole au nom du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, offre ses sincères condoléances à tous ceux qui ont été touchés par le tremblement de terre, à leurs familles, à l'ensemble du personnel des Nations Unies, des soldats et des policiers en Haïti. Il invite tous les donateurs à répondre rapidement et généreusement à l'appel éclair lancé par le Secrétaire général afin d'aider la population d'Haïti à se remettre le plus rapidement possible. Au fur et à mesure que l'aide humanitaire d'urgence cèdera le pas aux phases du redressement et de la reconstruction, il faudra que les efforts soient concertés et mettre l'accent sur le développement à long terme et les besoins de la population haïtienne. Il est essentiel faudra que ces efforts soient solidement axés sur les priorités du Gouvernement d'Haïti et contribuent à renforcer sa capacité de prendre en charge le processus de reconstruction. L'orateur souligne combien il est important de coordonner ces efforts sur le terrain par l'entremise du Gouvernement d'Haïti et de l'Organisation des Nations Unies.

7. **M. Yáñez-Barnuevo** (Observateur de l'Espagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit que le monde entier est en deuil de concert avec Haïti. L'Union européenne a vite réagi aux besoins humanitaires de ce pays en convoquant une session extraordinaire du Conseil Affaires étrangères Bruxelles. Le document final de cette session souligne la réponse généreuse de l'Union européenne aux besoins à court et à long terme d'Haïti. De plus, il met en relief le rôle essentiel joué par l'Organisation des Nations Unies dans coordination des secours apportés par la communauté internationale. Le Conseil a aussi demandé qu'une conférence internationale envisage la prise de mesures de solidarité avec Haïti, lorsque des organisations internationales auront pleinement évalué les besoins post-urgence.

8. **M. St. Aimee** (Sainte-Lucie), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes, exprime sa très profonde sympathie envers le Gouvernement et le peuple d'Haïti, ainsi qu'envers les familles des membres du personnel de l'ONU qui ont perdu la vie lors du séisme. De pareils événements tragiques nous rappellent non seulement que nous sommes tous vulnérables, mais encore que nous sommes tous responsables les uns envers les autres. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) déploie des efforts concertés pour fournir de l'aide et un encadrement à Haïti fondé sur les points forts de ce pays dans les domaines de

l'agriculture, la santé et l'éducation, afin de contribuer à convertir une situation tragique en une occasion de développement à moyen et à long terme. Il se félicite de la résilience du peuple d'Haïti et de la générosité dont la communauté internationale a fait preuve dans sa réaction et promet que la CARICOM fournira aux Haïtiens un soutien indéfectible dans le cadre des efforts déployés pour les secourir.

9. **M. Mérorès** (Observateur d'Haïti) fait part de sa gratitude à la suite des condoléances exprimées. Il remercie également le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble de leur soutien à Haïti, qui se poursuit.

### Déclaration de la Présidente provisoire

10. **La Présidente provisoire** dit qu'il convient de situer les travaux du Conseil en 2009 en se plaçant dans le contexte de graves crises mondiales, crises auxquelles cet organe s'est attaché à répondre avec efficacité. La Réunion spéciale de haut niveau d'avril 2009 qui s'est déroulée entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la CNUCED a fait ressortir combien il était nécessaire de faire face à la crise économique et financière de manière cohérente, coordonnée et à quel point il est urgent de réagir afin de prévenir une tragédie humaine de grande ampleur. L'on a eu ensuite recours au compte rendu analytique des débats pour élaborer le projet de document final de la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale ainsi que sur son incidence sur le développement, qui s'est tenue en juin.

11. Reconnaissant le rôle de coordination dévolu au Conseil, les participants à ladite Conférence ont confié à celui-ci plusieurs mandats, en particulier, celui de promouvoir une action coordonnée du système des Nations Unies pour le développement en vue de la solution des crises; celui de renforcer la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, enfin, celui de créer un groupe spécial d'experts sur la crise économique et financière mondiale ainsi que son incidence sur le développement (E/2009/119, par. 1). D'autres consultations seront nécessaires sur certains de ces mandats, mais le Conseil a déjà jeté les bases afin de les mettre en œuvre. Il a dûment remplis d'autres mandats; à cet égard, la Présidente provisoire a noté qu'il a créé un processus intergouvernemental inclusif renforcé et plus efficace pour assurer le suivi du

financement du développement. L'Assemblée générale a fait siennes les recommandations présentées par le Conseil à ce sujet. Il s'agit maintenant de les appliquer et de veiller au suivi du financement du développement. L'organisation de la Réunion spéciale de haut niveau du Conseil de 2010 avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED se révélera une première occasion importante à cet effet.

12. L'Examen ministériel annuel de 2009 a réussi à centrer l'attention politique sur l'atteinte des objectifs de développement liés à la santé publique. La Déclaration ministérielle a souligné l'importance de recourir à des approches multisectorielles axées sur l'être humain et sur les résultats, ainsi que le rapport étroit qui existe entre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la santé (OMD) et l'élimination de la pauvreté. Ce constat ouvre de nouvelles perspectives de collaboration et d'engagement de nouvelles parties prenantes en favorisant l'émergence d'un consensus sur des mesures propres à promouvoir l'atteinte des objectifs de santé publique dans le monde. Les sept exposés nationaux volontaires présentés pendant l'examen et l'intérêt croissant pour la participation en 2010 ont montré l'utilité du Conseil pour inciter la communauté mondiale à échanger les leçons essentielles tirées de la mise en œuvre des OMD.

13. En 2009, le Conseil s'est aussi penché sur les dynamiques mondiales dans le domaine de la coopération pour le développement. À ce sujet, le Forum pour la coopération en matière de développement est reconnu de plus en plus comme étant l'instance principale du système des Nations Unies capable d'examiner de manière holistique les questions de coopération en cette matière. En juin, se déroulera sous son égide un dialogue global sur la coopération responsable, transparente et inclusive relative au développement. Ce dialogue sera fondé sur le symposium de haut niveau sur cette question qui s'est tenu à Vienne en novembre.

14. L'interaction et les liens institutionnels entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix ont aussi commencé à porter leurs fruits, avec la participation de la Commission à plusieurs tables rondes du Conseil en 2009 et la tenue d'une réunion commune avec le Programme alimentaire mondial en 2009 pour examiner les effets des crises alimentaire et économique dans les pays sortant d'un conflit. La Présidente provisoire espère que cette relation entre ces

deux organes se renforcera davantage dans les prochaines années, réaffirmant ainsi que le Conseil a sans nul doute un rôle à jouer dans le domaine de la consolidation de la paix et du développement post-conflit. Elle préconise d'examiner les liens institutionnels et la collaboration entre les deux entités dans le cadre de l'Examen de 2010 de la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil a en effet demandé un renforcement de ses liens avec la Commission, ainsi qu'avec ses formations propres à chaque pays.

### Élection du Président

15. **La Présidente provisoire** dit qu'en application de l'article 18 du Règlement intérieur du Conseil, en 2010, c'est au tour du Groupe des États d'Asie de présenter une candidature au poste de Président. En conséquence, elle considérera que le Conseil souhaite élire au poste de Président M. Hamidon Ali (Malaisie), dont la candidature a été présentée par ce Groupe.

16. *S.E. M. Hamidon Ali (Malaisie) est élu Président par acclamation.*

17. *S. E. M. Hamidon Ali (Malaisie) prend place à la tribune.*

### Déclaration du Président

18. **M. Hamidon Ali** (Malaisie) dit que les efforts déployés pour réformer et renforcer le Conseil ont été trop fréquents. À son avis, cela trahit une insatisfaction fondamentale imputable à l'incapacité du Conseil de s'acquitter des fonctions que la Charte lui a confiées. Certes, le dernier de ces efforts qui découle de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, peut sembler un bon point de départ pour veiller à ce que le Conseil soit un organe pertinent pour accomplir le travail des Nations Unies, mais il faut en faire davantage. Plus précisément, le Conseil doit: adopter un ordre du jour proactif et constructif; adopter des résolutions et des accords plus courts, mieux ciblés et plus axés sur des résultats; favoriser une plus grande transparence et un dialogue honnête; rechercher des solutions techniques aux problèmes plutôt que de se lancer dans des arguties sur le rôle du système des Nations Unies en matière de développement et de gouvernance économique internationale; enfin, se consacrer davantage aux aspects opérationnels du travail de l'Organisation.

19. Les défis auxquels le Conseil est confronté doivent être considérés comme des occasions de tirer

parti de ses attributions bien établies pour donner une impulsion nouvelle et faire ainsi progresser le développement. L'on a, par exemple, invité le Conseil à aider à préparer la réunion plénière de haut niveau de 2010 de l'Assemblée générale afin d'examiner les progrès accomplis dans le domaine des OMD. Un autre défi sera de continuer à renforcer le rôle joué par le Conseil en matière de coordination, d'examen des politiques, de dialogue et de recommandations en ce qui a trait aux problèmes économiques et de développement social. L'ECOSOC doit jouer un rôle essentiel en coordonnant les réactions de l'Organisation des Nations Unies à la crise financière mondiale.

20. L'examen ministériel annuel de 2010, qui doit être centré sur l'atteinte des objectifs fixés à l'échelle internationale et des engagements pris quant à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, donnera l'occasion au Conseil de mettre en relief les OMD sexospécifiques, de s'attaquer aux défis qui empêchent de les atteindre et de se focaliser sur les domaines à prendre en considération pour instaurer des politiques efficaces. Le thème dudit examen est particulièrement opportun car 2010 marque le quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du programme d'action de Beijing. Aucun pays ne pourra, en effet, bénéficier du développement durable sans la participation des femmes dans tous les aspects de l'existence. Le Conseil devrait s'efforcer d'envisager ce sujet sous des perspectives mondiales, régionales et nationales. Il semble que des exposés volontaires nationaux et de vastes consultations régionales, pourraient, si l'on y recourt efficacement, renforcer le rôle que joue le Conseil pour promouvoir la responsabilité et une application efficace des politiques. Il sera essentiel d'engager une diversité d'acteurs encore plus étendue que dans le passé pour atteindre les objectifs de l'Examen ministériel annuel de 2010, et pour adopter une démarche soucieuse de l'égalité des sexes.

21. Les mesures qui seront prises lors du second Forum pour la coopération en matière de développement, prévu en 2010, sont urgentes en raison de la crise financière et de ses répercussions sur l'organisation de l'aide à l'échelle mondiale. Il est important, dans ce contexte, d'admettre que les difficultés pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les OMD, seraient aggravées si l'on réduisait maintenant l'aide au développement. Le

Forum de 2010 doit viser à produire des résultats pratiques et des recommandations en matière de politique.

22. Le Conseil doit aussi renforcer sa capacité à répondre aux problèmes et aux crises qui se manifestent. En particulier, il doit continuer à être un forum qui permette d'améliorer la compréhension des implications des crises sur le développement et de favoriser une réponse coordonnée du système des Nations Unies.

### **Déclaration de la Vice-Secrétaire générale**

23. **La Vice-Secrétaire générale** exprime toutes ses condoléances au peuple d'Haïti. Elle éprouve de la sympathie pour ses collègues, leurs familles et ses amis qui ont subi une grande perte. En cette période extrêmement troublée, l'Organisation des Nations Unies fait tout ce qu'elle peut pour accorder son soutien.

24. L'oratrice est heureuse d'assister à la cérémonie de passation de pouvoirs de la présidence du Conseil.

25. Elle félicite l'Ambassadrice Sylvie Lucas et le Bureau sortant de la maîtrise avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche. En effet, sous leur conduite, le Conseil a réussi à mobiliser les États Membres et tout le système des Nations Unies afin de susciter un consensus et d'agir avec diligence pour relever les défis posés par le développement.

26. Elle est convaincue que l'Ambassadeur Hamidon Ali, le nouveau Président de l'ECOSOC, et le nouveau Bureau dirigeront avec compétence le Conseil en 2010, année où le travail des Nations Unies sera surtout axé sur le développement et, en particulier, sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

27. Elle leur donne l'assurance qu'ils pourront toujours compter sur son soutien et sur celui du Secrétaire général et de tout le Secrétariat.

28. Au cours des cinq prochaines années, il faudra accélérer les progrès que l'on accomplira pour tenir les engagements pris de longue date envers les plus pauvres et les plus vulnérables du monde. Certes, des progrès ont été faits dans de nombreux pays et dans toutes les régions pour atteindre tous les OMD. L'on a obtenu des mieux importants dans les domaines de la lutte contre la pauvreté extrême, de l'augmentation du nombre des inscriptions dans les écoles et de l'amélioration de la santé des enfants, en élargissant

l'accès à de l'eau propre, en luttant contre le paludisme et en mettant le traitement du sida à la portée d'un plus grand nombre de personnes. Pourtant, malgré ces succès, le monde n'est pas en mesure d'atteindre tous les OMD. Il n'est pas encore parvenu à obtenir tout le financement, le soutien technique et les partenariats nécessaires. La réunion plénière de haut niveau de 2010 de l'Assemblée générale sur les OMD donnera une occasion essentielle de redoubler d'efforts et de reconstruire des partenariats en vue du sprint final de 2015.

29. L'ECOSOC doit jouer un rôle particulier lors de l'Examen de 2010 relatif aux OMD. En juin, son examen ministériel annuel évaluera les progrès accomplis pour atteindre ces objectifs, surtout ceux en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les 14 rapports nationaux qui seront présentés lors de cette session contiendront des analyses sur les leçons apprises, les lacunes constatées et les obstacles rencontrés.

30. Il sera aussi important de tirer le meilleur parti possible du Forum du Conseil pour la coopération en matière de développement de 2010 de manière à faire avancer encore plus le programme de l'Organisation en matière de développement.

31. Passant à la question de la cohérence de l'action du système, l'oratrice constate que l'Assemblée générale procédera bientôt à une nouvelle série de consultations. Deux rapports ont été présentés pour faciliter le processus.

32. Le premier a trait aux activités opérationnelles de développement, et il met particulièrement l'accent sur l'amélioration du fonctionnement des organes directeurs, y compris le Conseil économique et social. L'oratrice prie instamment les États Membres d'examiner soigneusement comment faire pour permettre au Conseil de jouer son rôle de coordination et d'orientation de manière efficace. Cela pourrait le pousser à améliorer sa cohérence fonctionnelle quant aux questions de développement, de coordination des politiques et l'inciter à fixer une politique opérationnelle pour le système des Nations Unies pour le développement. Cela exigerait aussi que les décisions du Conseil soient plus orientées vers l'action.

33. Le second rapport du Secrétaire général contient une proposition globale relative à une entité composite chargée des questions liées à la problématique

hommes-femmes. Plus vite l'Organisation pourra mettre cette entité sur pied, mieux cela vaudra.

34. Ces dernières années, le Conseil a tendu la main à diverses parties prenantes. Il a renforcé son engagement envers la société civile, à la fois au moyen de la concertation en matière de politiques et par le biais de la collaboration opérationnelle. Il a aussi considérablement renforcé ses rapports avec les fondations et avec le secteur privé et amorcé un certain nombre de partenariats. De toute évidence, toutes les parties en cause semblent vouloir vraiment conjuguer leurs forces et travailler de concert. L'oratrice incite le Conseil à poursuivre ce dialogue et cette collaboration, notamment lors de la manifestation spéciale du mois prochain sur le thème de « La philanthropie au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ».

35. Le Conseil économique et social joue un rôle essentiel en coordonnant le travail accompli à l'échelle du système des Nations Unies dans les domaines économique et social. En raison des crises multiples, qui persistent, et des défis en matière de développement, qui deviennent de plus en plus maillés, les États Membres et toute la famille des Nations Unies se tournent vers le Conseil pour qu'il leur donne une orientation tant opérationnelle qu'en matière de politique.

36. Le Conseil a encore beaucoup de travail important à faire. L'oratrice et le Secrétaire général envisagent avec intérêt de travailler avec le Conseil, et ils lui souhaitent une année des plus productives.

### Élection du Bureau

37. **Le Président** dit que l'article 18 de son Règlement intérieur prévoit que le Conseil doit élire quatre vice-présidents. Il considérera que le Conseil souhaite élire les candidats présentés par chaque groupe régional.

38. *M. Soborun (Maurice), M. Cujba (République de Moldova), M. Muñoz (Chili) et M. Wetland (Norvège) sont élus vice-présidents du Conseil en 2010 par acclamation.*

39. **M. Yáñez-Barnuevo** (Observateur d'Espagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, félicite les nouveaux élus comme membres du Bureau et remercie les membres sortants de cette entité de la maîtrise avec laquelle ils se sont acquittés de leur

tâche. La Réunion plénière de haut niveau de 2010 de l'Assemblée générale, l'Examen ministériel annuel et le Forum pour la coopération en matière de développement fourniront tous des occasions de renforcer le rôle du Conseil en matière de coordination des affaires économiques et sociales. Les fonctions qu'exerce le Conseil en fournissant et en coordonnant les secours humanitaires d'urgence, de même que ses efforts de reconstruction à long terme seront aussi renforcés par le biais du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti. L'Union européenne s'est engagée à contribuer activement au travail important du Conseil en 2010.

40. **M<sup>me</sup> Wahab** (Observatrice de l'Indonésie) remercie le Bureau sortant de s'être acquitté avec habileté de ses fonctions d'encadrement au cours de plusieurs crises mondiales. Elle se dit convaincue que le nouveau Bureau mènera avec succès les délibérations du Conseil en 2010. Ce dernier devra d'efforcer de relever les défis actuels et futurs qui se poseront. Il devra notamment: prendre des mesures à la suite des crises mondiales; tenter d'atténuer les changements climatiques, enfin, chercher à atteindre les OMD, surtout en matière de sécurité alimentaire, avec compassion et ardeur. L'oratrice s'engage à faire en sorte que son pays accorde un soutien indéfectible au travail qu'accomplira le Conseil pour trouver une solution à des problèmes économiques et sociaux, dont l'autonomisation des femmes et le réexamen des OMD.

41. **M. Davide** (Philippines) remercie le Bureau sortant de son travail et félicite les nouveaux élus du Bureau. Il fait part de ses condoléances au Gouvernement et au peuple d'Haïti. Il ajoute qu'outre envoyer de l'assistance médicale et des contingents supplémentaires de maintien de la paix, les Philippines ont débloqué des fonds pour faire un geste de solidarité. Ce pays continue à chercher à revitaliser le Conseil.

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (E/2010/1, E/2010/2 et Corr.1)

42. **Le Président** invite le Conseil à adopter l'ordre du jour provisoire destiné à sa session d'organisation de 2010 (E/2010/2 et Corr.1).

43. *L'ordre du jour provisoire est adopté.*

44. **Le Président** rappelle que dans ses résolutions 1988/77 et 1989/114, ainsi que dans sa décision 2006/206, le Conseil avait décidé d'adopter certaines mesures pour revitaliser et améliorer son

fonctionnement. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 45/264, 48/162, 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 61/16, avait aussi pris des mesures importantes pour restructurer et revitaliser le Conseil. Compte tenu de ces directives, le Conseil devra, lors de sa session d'organisation, examiner l'ordre du jour provisoire annoté (E/2010/2 et Corr.1), ainsi que le projet de programme de travail de base du Conseil pour 2010 et 2011 (E/2010/1).

45. Conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe 2 de la résolution du Conseil 1988/77, des consultations officieuses devront se tenir au sujet du projet de programme de travail de base et d'autres questions exigeant que le Conseil prenne des mesures lors de sa session d'organisation.

46. Passant à la question du plan de table des délégations, il propose que, comme dans le passé, l'on procède à un tirage au sort pour déterminer la délégation qui occupera le premier siège.

47. *À la suite du tirage au sort, la délégation de la Zambie est choisie pour occuper le premier siège.*

*La séance est levée à 11 h 45.*